

ELECTIONS DU COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE REGIONALE DE DE GOLF DES PAYS DE LA LOIRE

APPEL A CANDIDATURES

1. Date et lieu de l'Assemblée Générale Elective :

L'Assemblée Générale Elective de la Ligue Régionale de Golf des Pays de la Loire aura lieu :

**Le 21 novembre 2020 à 10h30
Au golf de l'Île d'Or**

2. Composition des listes :

Les listes de candidats doivent respecter les obligations mentionnées ci-après pour être recevables :

- Chaque liste doit être complète et comprendre un nombre de candidats éligibles égal au nombre de postes à pourvoir (article 5 du règlement intérieur) ;

- Chaque liste doit garantir la représentation de chacun des deux sexes tels que prévus par l'article 5 des statuts et 4 du règlement intérieur de la Ligue Régionale de Golf ;

- Les candidats doivent remplir toutes les conditions suivantes **au jour de la date limite de dépôt des candidatures :**

- Être majeurs ;
- Être licenciés de la ffgolf dans la catégorie « membre association sportive » depuis plus de 6 mois ;
- Être membre et licencié d'une association sportive affiliée à la Fédération ayant son siège social dans le ressort territorial de la Ligue régionale et en règle avec la ffgolf.

Ne sont pas éligibles au Comité, ne peuvent y être cooptés et ne peuvent en rester membres :

1. Les personnes de nationalité française condamnées à une peine faisant obstacle à leur inscription sur les listes électorales,
2. Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales,
3. Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction disciplinaire d'inéligibilité temporaire aux organes dirigeants de la ffgolf.

Une même personne ne peut figurer sur plusieurs listes lors d'une élection.

3. Chiffres de Référence (en fonction des statuts et RI)

Les statistiques régionales des licenciés majeurs « membres AS » 2019 font apparaître les résultats suivants : 10434 licenciés dont 2652 féminines soit 25%.

Les listes doivent donc comprendre au moins 3 femmes sur 11 membres pour être recevables.

4. Dépôt et recevabilité des listes :

Conformément au Règlement des Opérations Electorales approuvé par le Comité Directeur de la Ligue régionale de Golf des Pays de la Loire, les listes des candidats **doivent être réceptionnées au plus tard le 28 septembre 2020 à l'adresse suivante :**

***Ligue régionale de Golf des Pays de la Loire
9 rue du Couëdic 44000 NANTES***

5. Pièces complémentaires à fournir par les candidats :

Pour être recevables, les listes doivent être **complètes et accompagnées pour chaque candidat :**

- des attestations sur l'honneur d'absence d'incompatibilité portées de manière manuscrite. **Seules les attestations originales (interdiction des copies) seront recevables ;**

- Copie de la licence « Membre AS » ou attestation de licence « Membre AS » ;

- Original du bulletin du casier judiciaire (bulletin numéro 3) ;

- *Copie d'une pièce d'identité (passeport, carte nationale d'identité).

**Une copie du permis de conduire n'est pas autorisée.*